Date de convocation : 07/09/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud, CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine, MOUNIER Maëlle, PAULOS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia (21)

Excusés : GRANGE Jean Paul (représenté par MERLE Pascale) – arrivé en retard 21 :50, NICOLAS Justine (2)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Concours photos.

DCM 20260910-5

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite reconduire le concours photos au titre de l'année 2026, afin de favoriser la participation des habitants et de mettre en valeur la Commune de DUNIERES au travers de photographies.
Pour cette nouvelle édition, le thème retenu par la commission est : « Photos insolites ».
Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de valider le règlement du concours afin de définir les modalités de participation et de permettre l'acquisition des lots destinés à récompenser les lauréats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la reconduction du concours photos organisé par la Commune au titre de l'année 2026 ;

- Approuve le thème du concours : « Photos insolites » ;

AR Prefecture
043-214300873-20260910-DCM20260910_5-DE
Reçu le 22/09/2026

- Approuve le règlement du concours photos 2026, annexé à la présente délibération ;

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'acquisition des lots destinés à récompenser les gagnants du concours, dans les conditions prévues au règlement ;

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au bon déroulement du concours photos 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_5-DE
Reçu le 22/09/2026